

Les liquidations de successions complexes



OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de:

- Identifier les difficultés civiles en cas de liquidations complexes
- Acquérir les réflexes pour analyser le règlement successoral dans son ensemble
- Maîtriser les dernières actualités législatives et jurisprudentielles
- Informer les clients sur toutes ces conséquences et adapter son conseil à la situation globale

PÉDAGOGIE

Alex TANI,

Maître de conférences à l'Université de Lorraine

PROGRAMME

I. Liquidation et legs universel

II. Liquidation et faculté de cantonnement

III. Liquidation et clauses de rapport

IV. Liquidation et droits du conjoint survivant

V. Liquidation et avantage matrimonial

VI. Liquidation et legs en usufruit au partenaire ou au concubin

VII. Liquidation et donation-partage



DATE ET HORAIRES

Mercredi 18 novembre 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs.

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
 - Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 - La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 - Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 - La facture sera éditée à l'issue de la formation.